



Interpellation

Delémont le 30.05.16

Fusion des communes : comment procède-t-on à Delémont ?

Dans un futur proche, les citoyen-ne-s de Delémont seront appelés à se prononcer concernant la fusion des communes de Delémont et sa couronne.

Via un tout ménage, l'ensemble de la population a déjà reçu des éclaircissements sur différents points au sujet de ce regroupement communal. Après avoir pris soin de décortiquer ce tout ménage, une série de questions nous interpelle.

Y aura-t-il un positionnement de l'Exécutif communal ?

Comment le bureau devra-t-il transmettre son message au Conseil de ville ?

Y aura-t-il une possibilité de modifier le contenu selon les règlements en vigueur dans notre commune ?

Le Conseil de ville peut-il intervenir au sein du projet où est-ce à prendre ou à laisser ? Par exemple, est-il possible de modifier le délai du vote ?

En cas de modifications, comment la collaboration avec les autres communes concernées se déroulera-t-elle ? Dans le cas contraire, si le Conseil de ville ne peut pas donner son aval quant au message, cela ne respecterait pas le règlement communal.

Au-delà de ce questionnement, c'est véritablement l'ensemble du processus politique communal qui mérite un éclaircissement. Cet éclairage ne figurant pas au sein de la brochure et autres documents que nous avons pu nous procurer, l'application des prérogatives nous paraissent floues.

Le questionnement concerne aussi les partis. Certes, tous les villages nous entourant ne sont pas forcément autant politisés que la commune de Delémont, néanmoins la vie politique de notre commune est bien vivace. L'avis des partis politiques sera-t-il pris en considération quant à la suite ? Y aura-t-il une démarche consultative, voire participative ?

Même interrogation concernant les associations, les clubs ou autres sociétés ; ont-ils été associés lors de l'élaboration du projet de fusion ? Ont-ils été consultés ? Ceux-ci perçoivent, pour une bonne partie d'entre eux, des financements de la part de la commune. Financement qui représente pour beaucoup une part de budget non-négligeable. Le cas échéant, ce principe continuera-t-il d'exister ? Les montants alloués aujourd'hui seront-ils garantis à l'avenir ?

Pour le groupe socialiste

Diego Tomaselli